

LA NOUVELLE ÈRE DE L'ÉPARGNE IMMOBILIÈRE

Notre mission : redéfinir les standards de l'investissement immobilier en apportant des réponses innovantes et exigeantes aux nouveaux défis des investisseurs.

Darwin lance Darwin RE01, une SCPI nouvelle génération

Darwin RE01 redéfinit les standards de l'épargne immobilière

Darwin, néo société de gestion, annonce le lancement de son premier fonds, Darwin RE01, une SCPI multisectorielle, pan-européenne, 100% digitale et à impact.

Conçue pour anticiper les évolutions de marché et répondre aux besoins des épargnants, Darwin RE01 se distingue par son approche alliant quête de performance à long terme et impact environnemental.

Avec un objectif de taux de distribution annuel cible de 6% (non garanti) et un TRI cible de 6.50% (non garanti), sur une durée de placement recommandée de 8 ans, la SCPI Darwin RE01 met tout en œuvre pour offrir une rentabilité potentielle pérenne. Accessible dès 1000€ (5 parts de 200€), en pleine propriété ou en démembrement, la SCPI entièrement digitalisée offre aux conseillers en gestion de patrimoine et à leurs clients une visibilité en temps réel sur leur épargne.

Phong Hua, Directeur général explique : « Avec Darwin RE01, notre ambition est de concilier innovation, pérennité et impact. Nous nous positionnons sur des actifs résilients avec des locataires de premier rang pour offrir à nos investisseurs une performance durable basée sur de l'immobilier responsable. »

Une SCPI diversifiée, en phase avec les enjeux de demain

Darwin RE01 adopte une stratégie d'investissement résolument tournée vers l'avenir, en phase avec les nouvelles attentes des investisseurs et les enjeux environnementaux comme le décret tertiaire 2030. En diversifiant ses actifs sur le plan sectoriel et géographique (majorité Europe hors France), le fonds souhaite diluer les risques tout en optimisant les performances à long terme.

La SCPI privilégie des actifs situés dans des secteurs porteurs tels que les commerces de grandes enseignes, la logistique/messagerie et les bureaux, principalement occupés par des organismes (para)publics. De plus, le fonds investira dans des secteurs en pleine expansion, comme la santé, la petite enfance, l'éducation et l'hôtellerie. La SCPI sera résolument tournée vers une politique d'asset management active avec des travaux réalisés dès l'année suivant l'acquisition afin d'être prête à répondre aux exigences réglementaires en constante évolution et à terme, arbitrer les actifs dans les meilleures conditions.

Des fondations solides pour des investissements responsables et transparents

Avec plus de 30 ans de savoir-faire cumulés dans des sociétés de gestion immobilière composées de pure players, Darwin RE01 repose sur une expertise reconnue. La SCPI est en cours de labellisation ISR, en ligne avec les standards de l'article 8 au sens du Règlement Disclosure, démontrant son engagement pour un impact environnemental et social mesurable.

Elle vise un objectif de distribution non garanti de 6%, avec une projection ambitieuse de 7,50% dès la première année, offrant ainsi un potentiel de rendement attractif. Sa plateforme 100% digitale permet une souscription rapide et un suivi transparent pour une expérience utilisateur fluide et moderne.

De plus, en s'appuyant sur des premières acquisitions en cours, avec des locataires tels que Decathlon, Carrefour, Suez Eau, et Vinci Energies, Darwin RE01 vise à assurer à ses investisseurs la solidité de ses revenus locatifs.

Caractéristiques de la SCPI Darwin RE01

DARWIN

Caractéristiques Darwin RE01

	Souscription et suivi 100% en ligne
	Accessible dès 1 000€ (5 parts de 200€)
	Pleine propriété ou démembrement temporaire de 3 à 20 ans / viager
	Dividendes potentiels versés trimestriellement*



*Estimation non garantie de la performance future calculée par Darwin à partir des données relatives aux conditions actuelles de marché. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez votre investissement. Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme, qui comporte des risques, notamment en perte de capital, d'illiquidité et liés aux marchés de l'immobilier.

Une offre Sponsor jusqu'au 31/03/2025

Pour célébrer le lancement de Darwin RE01, la SCPI propose une offre Sponsors avec 5% de décote de la valeur de part (soit 190€), jouissance au 1er jour du mois suivant la souscription et avec un premier versement dès décembre. Cette offre est disponible jusqu'au 31/03/2025, à partir de 950€ d'investissement et dans la limite du capital social maximal fixé à 20.100.000 €.

Contacts presse - Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki
33 (0)6 07 59 60 32
patricia.ouaki@forcemedia.fr

Séverine Atgé
33 (0)6 86 76 26 54
severine.atge@forcemedia.fr

A propos de Darwin

Darwin est une société de gestion de portefeuille spécialisée dans l'épargne immobilière, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 20240019, depuis le 23 juillet 2024. Alliant expertise, technologie et impact environnemental, Darwin propose des produits qui réinventent la ville tout en visant des performances durables. En cours de certification B-Corp et membre de "1% for the Planet", Darwin s'engage à offrir des solutions d'investissement responsables et innovantes.

À propos de la SCPI Darwin RE01

SCPI à capital variable, classée article 8 au sens du Règlement Disclosure, 91 avenue de la République - 75011 Paris. RCS Paris n°934 121 898. Visa AMF n°24-27 du 19 novembre 2024. Code ISIN : FR001400SVR1. Notice publiée au BALO le 04/11/2024. Les documents réglementaires de la SCPI Darwin RE01 et notamment sa note d'information sont disponibles sur le site internet de Darwin, rubrique SCPI documentation.

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée par la société de gestion est de 8 ans. Risque de perte en capital, revenus non garantis et dépendant de l'évolution du marché immobilier et de la fiscalité applicable. La société de gestion ne garantit pas le rachat des parts. Les acquisitions passées ne préjugent pas des acquisitions futures.